

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU **ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 janvier 2018 **2018ko urtarrilaren 11n Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **11 janvier 2018 à 19h00** sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

2018ko urtarrilaren 11n, arratseko 7:00tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-ko lehendakaria den Roger GAMOY jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : **MM./Mmes GAMOY (Président) - MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente) - BIDEGARAY - BORTHURY - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – HIRIBARNE – INDART** *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : **Mmes ITURBURUA - LACO - SETOAIN** *Andereak*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : **Mme FORT** *Anderea*

1- Désignation du secrétaire de séance **Idazkariaren izendatzea**

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme **FORT** en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du precedent compte-rendu (02/11/2017) **(2017/11/2a) Aitzineko bildumaren onespena**

Observation de Bernadette BORTHURY : dans le point 3 relatif aux colis de Noël 2017, elle indique qu'il ne lui semble pas avoir posé en premier la question de la distribution des colis aux religieuses. Christine FORT confirme que c'est bien elle qui a lancé le sujet.

Observation de Christine FORT : dans le point 5-1 des questions diverses (conférence CDIFF), elle revient sur la phrase : *“Christine FORT est convaincue que, malgré l'actualité, ce sujet n'a jamais attiré »* et ajoute qu'elle a avancé ses propos *« par expérience »*.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

3- Préparation du banquet des aînés du 1er février 2018 **2018ko otsailaren 1eko adinekoen bazkariaren antolaketa**

Le déjeuner offert par le C.C.A.S aux Itsasuar de 65 ans et plus se déroulera jeudi 1er février 2018, salle Sanoki. Le service est assuré par les membres du C.C.A.S et du Conseil Municipal.

Denise HIRIBARNE demande si le CCAS travaille toujours avec le même prestataire et pourquoi aucun autre traiteur n'est consulté.

Le Président confirme le choix du traiteur.

Le Conseil d'Administration procède au choix du menu d'après les propositions du traiteur et selon les menus servis depuis 2002.

Pour rappel :

- en 2016, 141 repas facturés à 18 € HT / 19,80 € TTC (hors fourniture sanglier) ;
- en 2017, 123 repas facturés à 19,82 € H.T / 21,80 € TTC (soupe, entrée, plat, fromage, confiture, dessert, pain - vin et café non compris) ;

Il est décidé que le choix se portera sur le menu suivant (au prix de 16,82€ HT / 18,50 € TTC, hors fourniture du chevreuil) :

- Soupe de poissons ;
- Filet de bar, poireaux, sauce homardine ;
- Civet de chevreuil et gratin dauphinois ;
- Fromage de brebis et confiture de cerises ;
- Dôme passion ;
- Pain.

Le Conseil d'Administration relève que cette année le prix unitaire est moins onéreux qu'en 2016 pour un menu quasiment similaire (préparation de la viande, offerte par l'ACCA d'ITXASSOU).

Organisation de la journée :

- recensement des personnes présentes pour l'installation de la salle et la mise en place du couvert le mercredi 31/01/2018 à 18h30 ;
- commandes à effectuer : vins, sucre, café spécial percolateur, nappes et serviettes.

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal recevront prochainement un message dans lequel ils seront invités à faire connaître leurs disponibilités pour leur participation au service (Marie-Hélène ITURBURUA ayant déjà fait part de sa présence). Les inscriptions seront closes le 27 janvier 2018.

4- **Etude d'une demande d'aide financière**

Diru laguntza galdera baten aztertzea

- **dossier MDPH (commission du Fonds Départemental de Compensation) :**

Objet : aménagement du logement (aménagement de la salle de bains et faciliter les déplacements à l'intérieur du logement)

Devis de 2929,20 € (la Vice-Présidente détaille le plan de financement) avec un reste à charge de 371,40 €.

Sollicitation pour 150 €

Pièce annexe présentée : avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2016

Mattin INDART demande si son taux de handicap est connu. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique ne pas connaître cet élément.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder la demande pour un montant de 150,00 €.

5- **A.D.M.R ESPELTTE : renouvellement du Conseil d'Administration**

EZPELETAKO A.D.M.R Elkartea : Administrazio Kontseiluaren erreberritzea

Mme Danièle BENGOCHEA, Présidente de l'association ADMR ESPELETTE, a informé par courrier du 12/11/2017 qu'elle mettait un terme à ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle décrit un poste certes enrichissant mais aussi très éprouvant et remercie de l'aide accordée par la commune d'ITXASSOU à cette association dont le but est d'adoucir les souffrances des aînés.

Dans un second temps, M. Henri LLANES, Directeur de l'ADMR 64 au siège de SERRES-CASTET, a pris contact avec la commune d'ITXASSOU en décembre 2017 pour l'informer du départ des trois bénévoles de l'ADMR ESPELETTE. Il a confirmé que les activités de l'association continuaient mais qu'il était souhaitable d'élargir le partenariat engagé et enrichir le Conseil d'Administration de l'association avec la participation de représentants des communes du territoire dans le but de consolider ces liens de proximité. Il s'est proposé de venir à la rencontre des élus et des membres du CCAS.

Il a officialisé cette conversation par le biais d'un courriel le 14 décembre 2017, transféré le 21 décembre 2017 au CCAS et au Conseil Municipal d'ITXASSOU.

Marie-Hélène ITURBURUA, excusée aujourd'hui, souhaiterait connaître ce que représenterait un tel engagement en matière d'investissement personnel.

Christine FORT indique qu'il s'agit certainement d'organiser les permanences, centraliser et contrôler les demandes, ce qui doit demander un travail assez lourd.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique qu'un ½ poste de travail administratif a été créé depuis peu.

Bernadette BORTHURY pense qu'il serait intéressant de rencontrer M.LLANES pour savoir ce en quoi consiste cette fonction.

Le Conseil d'Administration décide de provoquer une rencontre avec le Directeur de l'A.D.M.R 64.

6- Soirée-Débat avec Sophie SCHUMACHER **Gaualdia-Eztabaida Sophie SCHUMACHERren eskutik**

A la suite à la réunion du Conseil d'Administration du 02/11/2017, Christine FORT a proposé le thème des agressions gratuites ou violences verbales que l'on peut vivre au quotidien (au volant de sa voiture, à la caisse d'un supermarché...).

Parallèlement, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS a pris contact avec Sophie SCHUMACHER (psychopraticienne de la psychothérapie – thérapeute familial – formatrice et consultante), laquelle propose de débattre sur :

« l'agressivité dans tous ses états... » lors d'une conférence le vendredi 16/03/2018 de 20h à 23h.

Le Conseil d'Administration est invité à faire ses observations quant au titre et à la date. Le prix de l'intervention est fixé à 450 € TTC.

Bernadette BORTHURY suggère de faire apparaître dans le titre, la mention « au quotidien ». Anita DUCASSOU rejoint cette proposition. Christine FORT ajoute qu'effectivement et malheureusement, cela devient du quotidien.

Michel CACHENAUT approuve la proposition faite par Sophie SCHUMACHER.

Françoise CATELIN-LARRE trouve que les agressions verbales résonnent déjà dans les cours de récréation.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique qu'on lui a aussi parlé de l'agressivité dans le contexte des attentats. Françoise CATELIN-LARRE expliquent que ses petits-enfants ont exprimé de la peur lors des derniers actes terroristes. Comment faut-il parler de ce sujet aux enfants ?

Le Conseil d'Administration décide confirme la date et l'horaire du 16 mars 2018 à 20h sur le thème « La violence au quotidien ».

7- Colis de Noël 2017 : bilan **2017ko Eguberriko saskiak : bilana**

117 colis ont été distribués (prix moyen du colis s'élevant à 24,88 € hors emballage) :

- domicile : 56 femmes, 25 hommes, 11 couples ;
- EHPAD / hospitalisés : 17 femmes, 5 hommes, 3 couples.

Pour rappel, 118 colis distribués en décembre 2016 pour un coût moyen unitaire de 26,80 €.

Deux cartes de remerciements ont été adressées au CCAS.

Anita DUCASSOU, qui a co-assuré la distribution des colis dans les établissements, juge qu'il n'y a pas d'intérêt à le laisser à certains résidents car cela peut être dangereux (risque de « fausse-route »). De plus, on ne sait pas ce que devient ce colis ; il serait plus judicieux de le donner à la famille et d'y rajouter un petit mot sous forme de carte (qui pourrait aussi être incluse dans tous les colis)

Michel CACHENAUT approuve. Pour lui, la famille fera le choix du devenir du colis.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS pense que se rendre au domicile de la famille n'est pas une bonne idée ; le personnel soignant étant mieux placé pour juger si la personne peut profiter du contenu.

Anita DUCASSOU pense que d'appeler les familles n'est pas compliqué.

Denise HIRIBARNE propose de modifier la composition du colis.

Christine FORT, comme elle l'avait indiqué au cours de la précédente séance, pense que le CCAS pourrait demander aux dirigeants de ces établissements ce qu'ils en pensent.

Anita DUCASSOU a déjà l'avis de l'EHPAD « Saint-Elisabeth » de CAMBO-LES-BAINS qui valide la composition du colis.

Bernadette BORTHURY est favorable aux deux options, la modification du colis (à la condition de trouver l'article de remplacement) ou la remise à la famille.

Le Président avance que certains attendent cette visite.

Anita DUCASSOU insiste qu'il ne s'agit que d'un noyau de personnes qui ne montrent pas de réaction lors de ce passage.

Anita DUCASSOU fait remonter un autre cas dans lequel le bénéficiaire était ravi de recevoir le colis alors qu'Anita DUCASSOU n'a pas du tout ressenti le lien affectif avec le village quand elle s'est annoncée. Elle revient sur le débat qui s'était tenue lors de la dernière séance du Conseil d'Administration, au cours duquel Bernadette BORTHURY avait évoqué l'idée de distribuer le colis aux Itsasuar placés au sein de leur famille résidant hors commune. Elle pense que dans pareil cas, l'attachement au village serait avéré.

Pour revenir au débat sur les personnes placées, selon Denise MACHICOTE-POEYDESSUS et par expérience, le mieux est de remettre le colis au personnel, avec la charge de le remettre au bénéficiaire ou à sa famille. Martin INDART est d'accord.

Afin d'éviter de compliquer la distribution, Bernadette BORTHURY serait d'avis de le donner, dans TOUS les cas, à la famille.

Le Conseil d'Administration décide de repousser le débat à une autre séance dans le courant du second semestre 2018.

8- Activités de loisirs : bilans **Aisialdi jarduerak : bilanak**

Présentation du bilan des activités de loisirs des vacances d'automne (pour les 5 / 13 ans) :

- programmation de 2 journées : 24/10/2017 (théâtre – 7 enfants sur une séance de 2h) et le 02/11/2017 (poterie et fabrication d'une marionnette – 12 enfants / mini-makers – 5 enfants).
- Encadrement : activités et encadrement assurés par le collectif d'artistes « Karaban'art » de Cambo-les-Bains.
- Dépenses : 708,00 € / Recettes (règlement familles) : 294,50 € / **Reste à charge : 413,50 €**

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait le constat du peu d'inscrits à l'activité théâtre.

Présentation du bilan des activités de loisirs des vacances de Noël (pour les 6 / 15 ans) :

- programmation d'une activité sur une ½ journée : 04/01/2018 (Trampoline Park de Saint-Jean-de-Luz nouvellement ouvert en novembre 2017).
- Effectif : 20 enfants
- Encadrement : 2 animateurs BAFA
- Transport : en bus
- Dépenses : 714,70 € / Recettes (règlement familles) : 384,00 € / **Reste à charge : 330,70 €**

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que les frais de personnel (animateurs BAFA) seront en augmentation cette année compte-tenu de la réorganisation du planning du personnel communal.

9- Questions diverses – Galdera orotarik

- 1- association “Maillages”** : lors du Conseil d'Administration du 09/05/2016, il avait été fait lecture d'un courriel reçu le 24 mars 2016 provenant de l'association “Maillages” basée à la MVC Balichon de BAYONNE.
Suite à leur sollicitation, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS a rencontré en décembre 2017 des représentants de l'association dont le but est de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de faciliter l'accès au logement des jeunes (site internet : adopte1jeune.com)

Plusieurs situations de cohabitation intergénérationnelle et solidaire peuvent se rencontrer :

- l'accueillant sénior dispose d'une chambre individuelle libre, il se sent seul, a besoin d'échanger, souhaite une présence, a le souhait d'aider un plus jeune à poursuivre ses études ou à entrer dans la vie active ;
- un jeune cherche un logement, souhaite vivre en cohabitation, échanger et apporter du réconfort.
- une famille sort tard du travail, souhaite une présence pour ses enfants, dispose d'une chambre supplémentaire ;
- un jeune aime les enfants, souhaite éviter d'habiter seul, est disponible en fin d'après midi.
- un sénior se sent seul, sort de moins en moins, ne prend plus sa voiture ;
- un accompagnant dispose d'un peu de temps et aime sortir.

Afin de faire connaître ses actions et sensibiliser les personnes qui pourraient cohabiter ou échanger, l'association a monté une pièce de théâtre qui pourrait être jouée sur la commune au prix de 300 € + goûter à prévoir. L'association se propose de venir rencontrer le Conseil d'Administration.

Il est décidé de contacter l'association pour l'organisation de cette pièce de théâtre dont l'horaire adéquat serait la fin d'après-midi.

- 2- Epicerie sociale et solidaire** : Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait lecture du projet de l'association familiale laïque “Deneri idekia” d'USTARITZ pour la création d'une épicerie solidaire dans le périmètre de l'ex-communauté de communes ERROBI.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- assurer un service de distribution alimentaire sans assistantat (à moindre coût) à des personnes en difficulté économique, dans un espace de convivialité (un même lieu repère pour les habitants) ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle (mise en place d'activités socio-éducatives).

Christine FORT indique qu'il en existe sur ANGLET ; le but est aussi de respecter la dignité humaine car les personnes achètent ce dont elles ont besoin. De plus, considérée au même

titre qu'une aide financière, ce service est limité dans le temps. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS confirme qu'une convention d'engagement de 4 à 12 mois doit être signée. Christine FORT ajoute que les ateliers sont souvent animés par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui prodigue des conseils pour diminuer les dépenses ; il ne s'agit donc pas d'une simple distribution de denrées.

L'association recherche actuellement des partenaires et un local. Elle devra aussi se doter d'un véhicule réfrigéré pour assurer la distribution dans le territoire.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS ajoute que l'association reviendra vers le CCAS dès que le projet aura avancé.

- 3- « **La Prévention Routière** » : le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques propose d'organiser une session de remise à niveau portant sur les nouveautés du Code de la route et sur les causes principales des accidents des seniors. La prestation serait gracieuse (remboursement unique des frais de déplacement et de logistique sous forme de don). Comme une précédente sensibilisation a été organisée par l'association IDEKIA en novembre 2016, **le Conseil d'Administration juge, bien qu'elle soit très intéressante (confirmé par Mattin INDART), de reporter à plus tard la mise en place d'une telle rencontre.**
- 4- **Don au CCAS** : un chèque de 150,00 € au nom du CCAS a été remis au début du mois au secrétariat de la mairie. Il sera porté en recettes sur le Budget Primitif 2018 du CCAS.

Question de Michel CACHENAUT : il renouvelle sa demande de faire un point sur les terrains appartenant au CCAS et gérés par la commune (mis à disposition de quelques personnes).

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **20h30**

Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8:30tan gelditu da.